

**Seizième Conférence annuelle  
des Hautes Parties contractantes au Protocole II  
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction  
ou la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

27 août 2014  
Français  
Original: anglais

Genève, 12 novembre 2014  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire  
Adoption des coûts estimatifs pour 2015

**Coûts estimatifs  
Dix-septième Conférence annuelle des Hautes Parties  
contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention  
sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines  
armes classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs ou comme  
frappant sans discrimination**

**Note du secrétariat**

1. La seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 12 novembre 2014, a décidé que la dix-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes serait convoquée durant une journée, le 4 novembre 2015.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de ladite réunion, qui s'élèvent à 216 000 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.

GE.14-14943 (F) 030914 040914



\* 1 4 1 4 9 4 3 \*

Merci de recycler



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Dix-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques**  
**Genève, 4 novembre 2015 (avec comptes rendus analytiques)**

(Montants en dollars des États-Unis)\*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	14 600							<b>14 600</b>
Traduction de la documentation		16 100		33 000	14 900			<b>64 000</b>
Services d'appui <sup>1</sup>						1 200		<b>1 200</b>
Divers <sup>2</sup>							21 100	<b>21 100</b>
<b>Total</b>	<b>14 600</b>	<b>16 100</b>		<b>33 000</b>	<b>14 900</b>	<b>1 200</b>	<b>21 100</b>	<b>100 900</b>

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	100 900
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence*:	
1)	<i>Un P-3 pendant six mois</i>	99 900
2)	<i>Matériel, fournitures et publications</i>	2 000
	<b>Sous-total</b>	<b>101 900</b>
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	13 200
	<b>Total partiel B</b>	<b>115 100</b>
	<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b>216 000</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,895.

<sup>1</sup> Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour): 850 dollars É.-U.; messenger (1 x 1 jour): 350 dollars.

<sup>2</sup> Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 40 dollars; secrétaire (2 x 7 jours): 6 250 dollars; édition (2 jours): 1 440 dollars; commis au contrôle de la documentation (1 x 1 jour): 445 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 1 jour): 445 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 12 500 dollars.